



La maison du vélo du HOM, section de Thury Plein Air reprend toutes les conditions et obligations de Thury Plein air. La présente charte spécifie les conditions particulières du fonctionnement de la MDV de Thury-Harcourt Le HOM.

CHARTE de la Maison du vélo de Le HOM

Préambule

La présente charte a pour objet de préciser les valeurs et le fonctionnement de la maison du vélo.

Elle s'adresse et s'applique à tous les usagers, bénévoles et salarié de la MDV. Elle est affichée et remise à tous usagers qui la réclament.

La charte est adoptée et révisable à tout moment par le Comité de Direction de Thury Plein Air sur proposition de ce dernier et/ou des bénévoles.

I - Principes généraux

La MDV est ouverte à toutes et à tous sans aucune discrimination.

La présente charte doit être lue et acceptée par l'usager avant de pouvoir accéder aux services de la MDV.

La MDV est un lieu où sont privilégiés la solidarité, l'entraide, les échanges de savoirs et savoirs faire et où sont favorisés les liens sociaux ainsi que la convivialité et le bien vivre ensemble. Les comportements ainsi que les propos violents, sexistes et irrespectueux n'y sont pas acceptés.

Sauf exception, la MDV n'est accessible au public que lors des permanences d'ouverture.

Il est demandé aux usagers de la MDV de :

- Respecter les heures d'ouverture et de fermeture
- Respecter la propreté des locaux.
- De ne pas utiliser la MDV dans un but commercial.

La MDV s'engage à respecter la confidentialité des données délivrées par les usagers.

Les effets personnels des usagers sont placés sous leur propre responsabilité. La MDV ne saurait être tenue responsable de tout vol, perte ou dégradation d'effets personnels.

Les consignes de sécurité et d'évacuation données par les bénévoles doivent être respectées. Il est demandé de ne pas stationner dans les espaces de circulation et d'entraver les issues de secours.



Les usagers de la MDV s'engagent à respecter les règles en vigueur établies dans la présente charte. Le non respect de ces règles est susceptible d'être retenu et de faire l'objet d'une procédure d'exclusion.

Mineurs :

Les usagers mineurs doivent être accompagnés par leur(s) parent(s) au premier RDV. Le mineur est libre de revenir seul sur présentation d'une responsabilité civile.

II - L'atelier vélo participatif

Il est nécessaire de prendre rendez-vous au 06.30.83.53.76 afin de planifier l'organisation des réparations.

L'atelier vélo participatif est basé sur le principe de l'entraide et de l'échange des savoirs autour de la mécanique cycle, la récupération et le réemploi des vélos et pièces.

Les permanences de l'atelier vélo participatif sont assurées par des bénévoles et un salarié qui orientent et conseillent mais aussi font les réparations. Ce sont les usagers qui effectuent ou apprennent à effectuer les révisions, réglages et réparations de leur vélo grâce aux outils et pièces mis à leur disposition.

Les usagers peuvent eux mêmes apporter à l'atelier les pièces, neuves ou récupérées, pour leur vélo, selon leurs besoins.

Rappel important : venir à l'atelier vélo participatif, c'est manifester la volonté de réparer soi-même son vélo. A l'atelier vélo, c'est toi le/la mécano !

Et chacun est responsable des révisions, réglages ou réparations effectuées sur son vélo.

Avec accord de l'usager, un diagnostic de l'état du vélo peut être effectué avec les bénévoles (Fiche). Ensuite, accompagné ou pas par les bénévoles ou le salarié, l'usager intervient sur son vélo sous sa propre responsabilité.

Il est demandé aux bénévoles et au salarié de l'atelier de prendre soin de l'outillage et du matériel. Les usagers sont responsables de l'outillage et du matériel mis à leur disposition et doivent en prendre soin.

Il est interdit aux usagers d'utiliser les outils électriques sauf appareil de gonflage.

Si un doute concernant leur utilisation existe, ne pas hésiter à demander conseil aux bénévoles et au salarié. Après usage et/ou partage, l'outillage et le matériel doivent être désinfectés, rangés ou restitués aux bénévoles ou au salarié. Les outils endommagés ou cassés doivent être signalés.

Les bénévoles et le salarié sont là pour aider celles et ceux qui en ont besoin. Les notions d'entraide et de transmission des savoirs et savoir-faire sont des pratiques importantes qui font partie intégrante du projet associatif de la MDV.

3 .Vente de pièces détachées :

A la MDV, aucune vente d'objet neuf n'est faite. Cependant, des pièces et vélos peuvent être cédés contre un don à condition qu'ils soient d'occasion.



4. Stockage des vélos :

Un vélo dont la réparation n'est pas terminée ne peut pas être laissé à l'atelier.

Fait le 31 mai 2021